

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

N° 12.

Lausanne, le 30 Juin 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Le général Jomini, par Sainte-Beuve. (Suite.) — Passage d'Annibal à travers les Alpes, par M. Ed. Sécretan. (Fin.)

REVUE DES ARMES SPECIALES. — Observations sur le fusil à répétition. — Circulaire de la section schaffhousoise. — Culasse Martini, avec planche. — Bibliographie. *Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale. — *Die schweizerische Armee im Feld*, par E. Rothpletz. — *Il soldato italiano*, par Pio Bosi. — Nouvelles et chronique.

LE GÉNÉRAL JOMINI, PAR SAINTE-BEUVE. (1)

Nous sommes au beau moment pour Jomini. Son étoile semblait toute propice à cette entrée de carrière. Il avait trouvé dans Ney un protecteur qui l'avait apprécié d'emblée, et l'on peut dire qu'il n'en pouvait rencontrer un à qui son genre de mérite s'appliquât mieux et s'adaptât avec plus d'avantage. Ils se convenaient réciproquement. Auprès d'un général plus tacticien (un Soult, un Davoust), Jomini eût moins réussi : il eût été en surcroît ; il eût trouvé la position prise et pu se trouver en luttés d'idées et de vues ; d'autre part, auprès d'un guerrier moins intelligent, il aurait pu être moins compris et moins écouté : Ney, par son mélange de fougue militaire et souvent de témérité, mais de coup d'œil aussi et d'esprit, pouvait avoir plus d'une fois besoin d'un bon conseil, et il était homme à en sentir aussitôt la valeur, à en profiter. La faveur de Jomini auprès de lui au début, et durant des années, semble avoir été entière. En lui dédiant son *Traité de grande tactique*, Jomini y avait inscrit ces mots : *A la Reconnaissance*. Ce n'était que justice. Dans les notes conservées au Dépôt de la guerre, et dont j'ai dû communication à l'amitié du savant conservateur des Archives, M. Camille Rousset, ce ne sont pendant les premiers temps que recommandations et instances de Ney pour appuyer Jomini et pour se l'attacher régulièrement. Ainsi, dès le camp de Boulogne, Jomini demandait à être assimilé aux officiers suisses qui avaient été conservés au service de la France. Cette demande, plus d'une fois renouvelée et s'adressant au maréchal Berthier, ministre de la guerre, était appuyée par le maréchal Ney et accompagnée d'apostilles pressantes :

« Le 21 frimaire, an XIII (12 décembre 1804). M. Jomini est un officier extrêmement distingué sous tous les rapports militaires ; il a surtout un talent rare comme officier d'état-major. »

Autre apostille de Ney (janvier 1805) :

« M. Jomini est susceptible par ses talents et son dévouement d'être utilement employé. Je prie S. Exc. le ministre de la guerre de le placer près de moi comme aide de camp capitaine. »

(1) Voir le commencement au précédent numéro.